



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES INCLUSIVES (DEFIS)

COORDINATION INTERREGIONALE DE FORT DAUPHIN

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET (Consultant Individuel)

AMI N°18/2026-MIASA/SG/DEFIS/CIR FTU/C

MADAGASCAR

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES INCLUSIVES (DEFIS)

Intitulé de la mission : Recrutement de Consultant junior en appui au Chargé en Élevage basé à Fort Dauphin
Identification OPEN MDG-2000001492-0985-CS-ICS

1. La Présidence de la Refondation de la République de Madagascar a obtenu du Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût du Programme de Développement des Filières Agricoles Inclusives (DEFIS) et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Programme DEFIS.

2. Les services de conseil ("les services") comprennent les services d'un consultant en appui au Chargé en élevage (CEL)
3. Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à :
 - L'Avis général de passation de marchés a été publié dans les presses écrites Les Nouvelles et L'Express de Madagascar en date du 02 Juillet 2026, dans Midi Madagascar le 02 Juillet 2026 ainsi que sur la plateforme DGMarket le 02 Juillet 2026
4. Nous attirons l'attention des consultants intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>) et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations (Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>). Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles (Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>). Enfin, toute mise en œuvre des activités du FIDA doit respecter les normes en matière de procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC). Cette procédure est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/-/procedures-d-evaluation-sociale-environnementale-et-climatique-pesec-du-fida>). En soumettant le présent document, vous certifiez avoir lu et compris la Politique de confidentialité du FIDA et accepter d'être liés par celle-ci (Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://ifad.org/fr/privacy>).

5. Les consultants intéressés ne peuvent être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout soumissionnaire qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors que les consultants, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, ou b) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction du client ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution dudit marché. Les consultants sont en permanence tenus de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion du consultant, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les règles ci-après relatives aux conflits d'intérêts devront s'appliquer au recrutement, au sein de l'équipe proposée par le consultant, d'agents de la fonction publique ou de membres du personnel du client:

- a) aucun membre du conseil d'administration du client ni aucun membre du personnel qu'il emploie actuellement (à temps partiel ou à plein temps, rémunéré ou non, en congé ou non, etc.) ne peut être proposé pour travailler, ni travailler, ni comme consultant ni pour le compte d'un consultant;
- b) sous réserve des dispositions de la clause 8.6 d), aucun agent de la fonction publique actuellement en poste ne pourra travailler comme consultant ni pour le compte d'un consultant au sein de son propre ministère, service ou organisme;
- c) un ancien agent de la fonction publique ou un ancien employé du client pourra être recruté pour la prestation de services destinés à son ancien ministère, service ou organisme, sous réserve qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts;
- d) si un consultant présente, dans sa proposition technique, un agent de la fonction publique comme membre de son personnel, celui-ci doit disposer d'une attestation écrite de l'Administration confirmant: i) que l'intéressé sera en congé sans solde à compter de la date de soumission officielle de la proposition et le restera jusqu'à la fin de sa mission auprès du consultant, et qu'il est autorisé à travailler à plein temps en dehors du poste officiel qu'il occupait; ou ii) que l'intéressé démissionnera ou prendra sa retraite au plus tard à la date de l'attribution du marché. Les personnes visées aux points i) et ii) ne pourront en aucun cas être chargées d'approuver l'exécution du présent marché. Le consultant devra joindre cette attestation à la proposition technique qu'il remettra au client.
- e) Si un consultant envisage de faire appel aux services d'une personne à laquelle s'appliquent les clauses 8.6 a) à 8.6 d) des instructions à l'intention des consultants, et qui aurait quitté le client depuis moins de douze (12) mois avant la date du présent appel à propositions, il devra obtenir du client un avis écrit de non-objection avant de pouvoir soumettre sa proposition.

6. Le Programme DEFIS, Coordination Interrégionale Sud, invite à présent les consultants individuels ("les consultants") éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les consultants intéressés sont tenus de fournir, sous la forme d'une lettre de soumission et d'un curriculum vitae, des informations attestant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les consultants seront sélectionnés selon la méthode de sélection de consultants individuels exposée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>. Il sera procédé à des entretiens dans le cadre du processus de sélection.

Avant de préparer sa manifestation, sous la forme d'une lettre de manifestation, curriculum vitae et copie de diplôme/attestation, il est **fortement recommandé** aux consultants intéressés de demander aux adresses mentionnées au point 7 ci-après du présent AMI le dossier complet, afin de pouvoir examiner les termes de référence (mandat) qui décrivent la mission et le détail de l'évaluation des qualifications techniques. Les formulaires nécessaires à la soumission (AMI-1 et AMI-2 pour le CV) y sont également indiqués.

7. Le consultant individuel doit répondre au profil ci-dessous :

Le Consultant individuel doit être en règle vis-à-vis de l'Administration fiscale et disposera expériences minimums suivantes

Expérience générale :

- Diplôme de licence en agronomie, de préférence spécialisé en élevage (joindre obligatoirement les pièces justificatives)

Expériences spécifiques :

- Avoir effectué deux (02) stages et/ou missions en milieu rural sur la production animale (joindre obligatoirement les pièces justificatives)
- Avoir effectué deux (02) stages et/ou missions dans les Régions d'Androy, Anosy et Atsimo-Andrefana (joindre obligatoirement les pièces justificatives)

Atouts :

- Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point)
- Ayant une bonne maîtrise du français
- Ayant une expérience sur la filière des petits ruminants

Autres Aptitudes :

- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
- Bonne capacité de communication
- Apte aux fréquents déplacements en brousse

Lieu et délai d'exécution

Le lieu de prestation sera à Fort Dauphin avec de fréquents déplacements de terrain dans les zones d'intervention du Programme.

8. Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après : amidefiscirsud@gmail.com avec copies obligatoires aux : programmedefis.cirftupi@gmail.com, programmedefisapmcirsud@gmail.com pdefiscpmftu@gmail.com au plus tard le **28 Septembre 2026 à 17h 00.** Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le **07 Octobre 2026 de 08h 00 à 17h 00**
9. Les manifestations d'intérêt présentées sous la forme d'une lettre de soumission, curriculum vitae et copie de diplôme/attestation (voir formulaire dans le DMI) doivent être remises à l'adresse ci-dessous **en personne, par courrier postal**) ou **par voie électronique** au plus tard le **12 Octobre 2026 à 16 h 00 min**

À l'attention de : Madame RAMPANARIVO Sarisoa Vonimbika, Coordonnateur Inter-Régional par intérim
Au bureau de la TTMR (Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra Rezonaly) Anosy
Enceinte Génie Rural Amparihy Fort Dauphin 614

Courriel : amidefiscirsud@gmail.com avec copies obligatoires aux :
programmedefis.cirftupi@gmail.com, programmedefisapmcirsud@gmail.com
pdefiscpmftu@gmail.com

Fort Dauphin le 12 Septembre 2026
Le Coordonnateur Inter-régional par intérim

RAMPANARIVO Sarisoa Vonimbika

